



Tampon E.T

TRUCS ET ASTUCES

	PRÉNOM - NOM	FONCTION	DATE
REDACTION	A SIMON chef de projet H BOUQUET D CHAUMIER G LANGLOIS M PAGES V SIMLER	Stomathérapeutes	Août 2017
VALIDATION	Conseil administration AFET	Stomathérapeutes	Octobre 2017

I GENERALITES

- En cas d'effluents liquides, pour faciliter le soin et limiter les écoulements durant celui-ci, rouler une compresse et la tenir sur l'orifice de la stomie (sans l'enfoncer)
- En cas de légers saignements de la muqueuse ou si la peau péristomiale est rouge mais non excoriée, appliquer une compresse d'eau froide sur la stomie et/ ou la peau
- Eviter de porter des charges trop lourdes > 15 kg car risque d'hernie ou d'événtration
- Lors de déplacements à l'extérieur, avoir toujours sur soi le matériel nécessaire à un changement d'appareillage

II COMMENT GARDER UNE PEAU SAIN ?

- Ne pas utiliser de produits irritants ou gras (cf liste dans fiche soin d'hygiène)
- Avoir des gestes doux et précautionneux : décoller doucement la poche ou le support du haut vers le bas sans tirer d'un coup sec
- S'assurer que la peau soit propre et bien sèche avant de poser l'appareillage
- Vérifier régulièrement au début (1 fois/ semaine) le diamètre de la stomie pour adapter la découpe de la partie adhésive à la forme et à la taille de la stomie + 2 à 3mm
- S'assurer lors de la pose de l'appareillage que la partie adhésive adhère bien à la peau en exerçant une légère pression de la main sur toute la surface en insistant au centre
- Respecter les rythmes de changement préconisés par votre stomathérapeute

- Changer votre appareillage en place si sensation d'inconfort, de picotements ou de démangeaisons témoignant du délitement du protecteur cutané et de la stagnation des effluents sur votre peau. Ne pas renforcer dans ce cas l'appareillage en pensant retarder la fuite ; vous risquez d'irriter la peau péristomiale
- Ne pas colmater les fuites ; changer immédiatement l'appareillage
- Utiliser l'appareillage et les accessoires les plus adaptés à votre morphologie (attention aux échantillons donnés par les fabricants qui ne correspondent pas forcément à vos besoins)
- Consulter une stomathérapeute en cas de fuites répétées
- Consulter régulièrement une stomathérapeute pour faire le point et réajuster votre appareillage et vos soins si besoin

III REMBOURSEMENT DES APPAREILLAGES

- Les appareillages et autres articles relatifs aux soins de stomies sont remboursés par l'Assurance Maladie sur la base d'un tarif forfaitaire = LPPR
- Deux possibilités :
 - L'affection qui a causé votre stomie est inscrite sur la liste des 30 maladies donnant lieu à l'exonération du ticket modérateur ; votre appareillage sera remboursé à 100 % du tarif LPPR
 - L'affection qui a causé votre stomie n'est pas inscrite sur cette liste ; votre appareillage sera remboursé à 65 % du tarif LPPR ; Le reste peut être pris en charge par votre mutuelle, si vous en avez une.
- Certains produits appelés accessoires ne sont pas remboursés et resteront à votre charge que vous soyez à 100 % ou non : sprays de retrait, solutions filmogènes, poudre, gélifiants, désodorisants/lubrifiants